



**ANNEXE V**

**Déclaration de détention de vire ligne ou moulinet électrique  
à bord d'un navire de plaisance**

N° \_\_\_\_\_ /

M. ou Mme (Nom-Prénom) : \_\_\_\_\_ , soussigné(e),

Domicilié(e) :

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mél : \_\_\_\_\_

Propriétaire du navire de plaisance (nom) :

immatriculé :

Déclare au directeur de la mer Sud océan Indien posséder un ou des vires-lignes ou moulinets électriques d'une puissance maximale de 800 watts (attestation du fournisseur à présenter), le vire-casier et treuil sont interdits.

Identification du ou des vires lignes ou moulinets électriques (marque – modèle) :

✓ Je m'engage à ne détenir à bord du navire mentionné ci-dessus qu'un seul vire-ligne ou moulinet électrique.

✓ Je déclare m'acquitter de l'obligation d'enregistrement des captures réalisées au moyen du vire ligne ou moulinet électrique, ainsi que de l'obligation de transmission de cet enregistrement à la direction de la mer Sud océan Indien.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

-----  
Visa de la direction de la mer Sud océan Indien

Date du visa :